

## Conseil Communal

### Séance du 6 septembre 2021

#### Réponse à l'interpellation de Mme FASSOTTE

Madame la conseillère

Je vous remercie pour cette interpellation.

Votre manière de formuler la question revient à poser celle des avantages sociaux. En effet tous les enfants sont concernés et pas seulement ceux qui fréquentent l'enseignement communal, où il est vrai que nous devons saluer l'action du fonds Truffaut-Delbrouck, du nom de deux députés qui ont été impactés durant la 2<sup>e</sup> guerre, et d'autres associations qui depuis interviennent.

Nous avons pour l'instant un autre mécanisme qui permet de distribuer des repas chauds aux enfants sinistrés et qui ne souffre pas de critiques par rapport aux avantages sociaux : ce sont les repas chauds qui sont disponibles dans les 5 centres de proximité ouverts par la ville et qui sont disponibles à midi et pour le repas du soir.

Ce que nous préconisons, c'est que soit les personnes se rendent aux centres qui sont proches des rues impactées, soit s'inscrivent dans des distributions qui se font encore à domicile.

Nous partageons donc tout à fait votre souci et nous avons pour l'instant une autre réponse qui est plus respectueuse de la question des avantages sociaux, puisque là tous les enfants peuvent avoir un repas chaud.